



Stratégie de lutte contre la pauvreté, 1^{er} Campus Day du 22 juin 2026

Document de référence « Migration et pauvreté »

Contexte

- Les personnes qui immigreront en Suisse sont parfois confrontées à des obstacles particuliers dans leur intégration sociale et professionnelle, ce qui peut les exposer davantage à la pauvreté que la population locale.
- Ce **risque accru de pauvreté** concerne avant tout les ressortissants d'**États tiers**.
- Ces **requérants d'asile** sont généralement dépourvus de ressources à leur arrivée en Suisse. Ils doivent d'abord se construire une nouvelle vie, ce qui leur prend du temps.
- Il en va autrement des personnes qui immigreront en Suisse sans passer par le processus de l'asile. Le **droit des étrangers** ne leur permet pas de bénéficier de l'aide sociale dès leur arrivée.
- En Suisse, l'intégration des étrangers se fait avant tout dans les **structures ordinaires** (par ex. système de formation, monde du travail, sécurité sociale, système de santé). Il existe aussi des mesures complémentaires d'**encouragement spécifique de l'intégration**, qui sont destinées aux immigrés pour lesquels les structures ordinaires ne prévoient (encore) aucune offre.

Faits et chiffres

- **Taux de pauvreté élevé parmi les ressortissants d'États tiers** : En 2024, 15,8 % des ressortissants d'États tiers étaient pauvres en termes de revenu, un taux deux fois supérieur à celui des citoyens de l'UE/AELE (7,4 %) et des ressortissants suisses (7,7 %). En Suisse, près d'une personne en situation de pauvreté sur cinq est originaire d'un État tiers.
- **Les requérants d'asile sont généralement dépourvus de ressources...** : Environ 90 % des requérants d'asile sont tributaires de l'aide sociale lorsqu'ils arrivent en Suisse. Sept ans après leur arrivée, près de 50 % sont encore dans ce cas.
- **... et deviennent souvent des travailleurs pauvres** : Cinq à sept ans après leur arrivée, un peu plus de la moitié des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus (de 16 à 55 ans) exercent une activité professionnelle. Nombre d'entre eux perçoivent l'aide sociale en complément de leur activité, car leur revenu ne leur suffit pas pour vivre.
- **Pas de recours à l'aide sociale en cas de séjour lié au travail ou aux études** : Les ressortissants d'États tiers qui viennent en Suisse pour y suivre une formation ou y exercer une activité professionnelle n'ont presque jamais recours à l'aide sociale.
- **Risque accru de recours à l'aide sociale en cas de regroupement familial** : Un peu moins de la moitié des immigrés issus d'États tiers s'installent en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial. Près de 6 % d'entre eux sont dépendants de l'aide sociale durant la première année ; ce taux augmente légèrement au fil du temps (env. 8 % ; chiffres de 2009 à 2017).

- **La crainte d'être expulsé dissuade de demander l'aide sociale** : Les ressortissants d'États tiers qui perçoivent l'aide sociale pendant une longue période risquent de perdre leur titre de séjour ou de voir leur statut rétrogradé. Plusieurs études montrent que c'est l'une des raisons qui poussent certaines personnes à ne pas demander l'aide sociale malgré leurs difficultés financières.
- **Sans-papiers** : Les ressortissants étrangers sans titre de séjour valable sont particulièrement vulnérables. Nombre d'entre eux exercent une activité professionnelle, mais le système de sécurité sociale ne leur offre qu'une protection limitée s'ils se retrouvent dans le besoin.

Champs d'action et mesures : où en sommes-nous aujourd'hui ?

- **Programmes d'intégration cantonaux (PIC)** : Les mesures d'encouragement spécifique de l'intégration sont regroupées depuis 2014 dans ces programmes, dont le quatrième cycle débutera en 2028.
- **Agenda Intégration Suisse (AIS)** : Introduit en 2019, l'AIS vise à intégrer plus rapidement les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire dans le monde du travail et la société. La réalisation des objectifs fixés est actuellement en bonne voie.
- **Programmes et projets d'importance nationale (PPiN)** : En complément des PIC, la Confédération peut soutenir des programmes et des projets. C'est notamment le cas du préapprentissage d'intégration (PAI), qui prépare les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire à suivre un apprentissage. Depuis 2021, le PAI est également ouvert aux jeunes arrivés tardivement en Suisse d'un pays de l'UE/AELE ou d'un État tiers.

Tendances : quelles sont les perspectives qui se dessinent ?

- **Intégration au sein des structures ordinaires** : La promotion de l'intégration au sein des structures ordinaires continue d'être renforcée. Exemples : 1) les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire qui touchent l'aide sociale sont annoncés aux services publics de l'emploi (SPE) ; 2) les personnes arrivées par le regroupement familial sont inscrites auprès des services d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) et soutenues dans leur intégration professionnelle (PAI et, depuis peu, programme pilote « Perspecta » destiné aux personnes qualifiées issues du regroupement familial).
- **Pénurie de main-d'œuvre qualifiée** : Si cette pénurie se prolonge, cela pourrait inciter les entreprises à redoubler d'efforts pour recruter les immigrés qui ne sont pas encore insérés sur le marché du travail. Mais la tâche n'est pas simple, car la pénurie touche principalement les profils hautement qualifiés et spécialisés. C'est donc au niveau de la formation qu'il faut agir : la population issue de l'immigration compte davantage de personnes sans diplôme postobligatoire que la moyenne, y compris au sein de la deuxième génération.
- **Immigration future** : La migration dépend fortement de la conjoncture et des événements géopolitiques. Formuler des pronostics est donc difficile. Tendances les plus plausibles :

- L’immigration nette devrait rester fortement liée au marché du travail. La part de titulaires d’un diplôme reconnu du degré secondaire II ou du tertiaire continuera d’augmenter. Comme le regroupement familial intervient en décalage par rapport à la main-d’œuvre, la part des personnes immigrantes à ce titre devrait rester à peu près stable.
- L’immigration par la voie de l’asile reste imprévisible, car elle dépend de la situation géopolitique. Les requérants d’asile disposent généralement d’un bagage éducatif plus restreint que la population suisse. Pour garantir leur intégration sociale et professionnelle, il est donc nécessaire d’investir dans des programmes (par ex. l’AIS).
- **Bilatérales III** : Si les bilatérales III sont acceptées, les ressortissants de l’UE/AELE sans emploi ne perdront pas leur titre de séjour pour autant qu’ils conservent leur qualité de travailleur (condition : inscription auprès des SPE). Les mesures d’encouragement de l’intégration gagneront donc également en importance pour ce groupe de personnes.

Défis : quels sont les principaux aspects à améliorer ?

- **Formation et emploi : écart entre les sexes...** : Les femmes arrivées en Suisse dans le cadre d’un regroupement familial ou d’une procédure d’asile exercent nettement moins souvent une activité professionnelle que les hommes dans le même cas qu’elles. Il en va de même pour la participation à des mesures de formation et pour l’apprentissage de la langue locale. (Mesure prévue dans le cadre du regroupement familial : programme pilote « Perspecta », mis en œuvre à partir de 2026)
- **... et écart lié à l’âge** : Les réfugiés de plus de 35 ans à leur arrivée en Suisse ont plus de difficultés à s’insérer sur le marché de l’emploi que les plus jeunes. Pour ce qui est de l’accès à une formation professionnelle, ces difficultés s’observent dès l’âge de 20 ans.
- **Encouragement linguistique à long terme** : En cas d’insertion rapide sur le marché du travail, l’encouragement linguistique est parfois négligé, ce qui peut prolonger les situations professionnelles précaires et compliquer l’intégration sociale.
- **Recours à l’encouragement précoce insuffisant** : Les offres d’encouragement précoce de qualité (par ex. crèches) sont trop inaccessibles pour les migrants à faible revenu (coût trop élevé, exigence que les parents travaillent). Les mesures politiques en faveur de la petite enfance contribuent à améliorer les opportunités de formation.
- **Problèmes de santé** : Les réfugiés doivent souvent faire face à des traumatismes et à des difficultés psychosociales, ce qui freine leur intégration professionnelle et sociale. (Mesure en cours : programme fédéral « Stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers », 2022-2026)
- **Absence d’harmonie de l’aide sociale en matière d’asile** : Les normes de la Conférence suisse des institutions d’action sociale (CSIAS) ne s’appliquent ni aux requérants d’asile, ni aux personnes admises à titre provisoire, ni aux personnes bénéficiant du statut S. En effet, selon la loi, les montants qui leur sont versés doivent être inférieurs à ceux accordés aux personnes résidant en Suisse. D’aucuns craignent que cette disparité nuise au bien-être et aux chances de développement des enfants.
- **Discrimination** : Le risque de pauvreté est aussi lié aux discriminations dont les étrangers sont victimes (par ex. sur le marché de l’emploi et du logement). Ce phénomène est toutefois relativement difficile à cerner et à combattre en tant que facteur de pauvreté.

Sources principales :

- Office fédéral des assurances sociales (2025) : La pauvreté en Suisse : une vue d'ensemble. Monitoring de la pauvreté en Suisse. Rapport 2025. Berne, p. 66-68.
- Secrétariat d'État aux migrations : Suivi de l'encouragement de l'intégration. www.sem.admin.ch/sem/fr/home.html > Intégration & naturalisation > Encouragement de l'intégration > Suivi de l'encouragement de l'intégration.
- Secrétariat d'État aux migrations (2025) : Aide sociale perçue par les ressortissants d'États tiers. Suivi de l'aide sociale perçue par les ressortissants d'États tiers pour l'année 2023. Berne.
- Ecoplan (2025) : Analyse du système global d'asile. Rapport final élaboré dans le cadre de la stratégie globale en matière d'asile sur mandat du comité tripartite Stratégie (CT Stratégie).
- Ecoplan (2024) : Différences spécifiques au genre dans l'intégration des personnes migrantes. Sur mandat du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Berne.
- Rudin, Melania ; Bischof, Severin ; Guggisberg, Jürg ; Heusser, Caroline ; Bodory, Hugo (2020) : Étude sur le déroulement du séjour des étrangers venus en Suisse au titre du regroupement familial (en allemand). Sur mandat du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS. Berne.